

States and Regions in the European Union. Institutional
Adaptation in Germany and Spain. BÖRZEL, Tanja A. Cambridge
University Press, Cambridge, 2002, 269 p.

Stéphane Paquin

Volume 34, Number 2, juin 2003

Les détroits maritimes : des enjeux stratégiques majeurs

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/009194ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/009194ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

IQHEI

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Paquin, S. (2003). Review of [States and Regions in the European Union. Institutional Adaptation in Germany and Spain. BÖRZEL, Tanja A. Cambridge University Press, Cambridge, 2002, 269 p.]. *Études internationales*, 34(2), 329–331. <https://doi.org/10.7202/009194ar>

communément utilisés lorsqu'il est question de politique étrangère, Dario Battistella s'attarde sur celui d'intérêt national dont il décortique les trois versions classiques : réaliste, libérale et constructiviste. Le sixième chapitre nous invite, à l'instigation de Marie-Christine Kessler, à traiter la politique étrangère avec les instruments de l'analyse des politiques publiques. Nathalie La Balme, enfin, souligne la « contrainte démocratique permissive » qu'exerce l'opinion publique sur les décisions de politique étrangère.

La deuxième partie est consacrée aux pratiques de la politique étrangère. Ainsi, dès le chapitre huit, Guillaume Devin montre comment les acteurs transnationaux ont érodé le monopole jusqu'alors détenu par les diplomates dans la conduite de la politique étrangère. Derrière l'apparence du « tout économique », nous explique ensuite Guy Carron de la Carrière, les finalités politiques demeurent déterminantes et l'action économique reste sous-tendue par un dessein politique. À travers la question du règlement des conflits (chap. 10), William Zartman met en évidence l'évolution de la pratique et du concept même de politique étrangère, la quête de la sécurité par le règlement et la négociation l'emportant, dorénavant, sur la poursuite des conflits. Dans le chapitre suivant, Pascal Vennesson insiste d'ailleurs sur les fortes interactions entre les logiques militaires et politiques induites par l'emploi actuel de la force et sur les rapports conflictuels entre le « diplomate » et le « soldat ». À partir de l'exemple de quelques États de l'Union européenne et des questions

environne-mentales (chap. 12), Ben Tonra montre que les « petits » pays constituent dorénavant un élément important dans l'analyse des relations internationales. Dans le chapitre suivant, Pierre Grosser insiste sur le « poids », le « choix », les « lois » et la « foi » déterminante de l'histoire dans la pratique internationale. Enfin, Frédéric Charillon consacre le dernier chapitre aux processus d'intégrations régionales et à la question de l'évolution vers une « régionalisation » de la politique étrangère que l'auteur estime inéluctable.

L'ouvrage se révèle particulièrement accessible et profitable, grâce notamment, à la présence en fin d'ouvrage d'un index étoffé des noms d'auteurs, ainsi qu'un « index des exemples » renvoyant à de nombreuses études de cas. Certains pourraient, toutefois, regretter l'absence de cartes ou de graphiques pourtant bienvenus dans un livre destiné aux chercheurs confirmés mais, aussi, aux étudiants.

Jérôme MONTES

*Institut d'études politiques
Toulouse, France*

RÉGIONALISME ET RÉGIONS – EUROPE

States and Regions in the European Union. Institutional Adaptation in Germany and Spain.

*BÖRZEL, Tanja A. Cambridge University
Press, Cambridge, 2002, 269 p.*

Le livre de Tanja A. Börzel, Senior research fellow au Max-Planck-Project Group on the Study of Common Goods à Bonn en Allemagne, est

de facture très – trop universitaire. La thèse de l'auteur, formulée à plusieurs reprises dans le livre, est que l'euro-péanisation force les gouvernements centraux à partager certaines de leurs prérogatives avec les régions en ce qui concerne la politique européenne des États européens.

Selon, l'auteur, les pays européens agissaient généralement selon la logique d'un État centralisé lorsqu'il était temps de déterminer les politiques européennes à adopter. Non seulement avaient-ils le monopole de la définition de « l'intérêt national », mais ils déterminaient également seuls les positions de leur pays face à l'Union européenne. Certains pays avaient recours à des consultations *ad hoc* plus ou moins formelles, mais peu de mécanismes étaient institutionnalisés. Les politiques des États européens ont pourtant d'importants effets dans les champs de compétence des acteurs subétatiques. Dans certains cas, ces politiques renforçaient même le pouvoir du gouvernement central vis-à-vis des régions. Prenons l'exemple du Fonds de cohésion créé par le traité de Maastricht. Ce Fonds a, entre autres, pour objectif de financer des infrastructures et des politiques sur les questions d'environnement. À la suite de la signature d'un traité impliquant un transfert de souveraineté de l'entité subétatique à l'État fédéral, ce dernier a des pouvoirs souvent supérieurs à ceux des régions pour déterminer une politique qui sera mise en œuvre dans la région et dans les champs de compétence de l'entité subétatique. On assiste ainsi en Europe, à la suite des effets de l'intégration européenne, à une centralisation croissante des pays. Plusieurs

régions dénonceront ces transferts de souveraineté au plan européen.

Pour dénoncer cet état de fait, de nombreuses régions feront pression sur leur gouvernement « national » et sur les institutions européennes pour qu'un plus grand rôle soit accordé aux régions en Europe. L'auteur s'intéresse plus particulièrement aux changements institutionnels en Allemagne et en Espagne. En Allemagne, nous dit l'auteur, le fédéralisme coopératif va être renforcé et les Länder vont se faire octroyer un plus grand rôle en ce qui concerne la politique européenne de l'Allemagne. En Espagne, les premières années vont être caractérisées par une augmentation significative des conflits. À partir des années 1990 cependant, les relations entre Madrid et les communautés autonomes vont tranquillement se normaliser, le « fédéralisme » espagnol devenant de plus en plus coopératif.

Les transformations analysées par l'auteur sont bien connues des lecteurs d'*Études internationales* et de ceux qui s'intéressent à la paradiplomatie.

Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Éducation du Québec dans les années 1960, a prononcé un discours devant le corps consulaire à Montréal le 12 avril 1965 qui annonçait déjà les changements qu'analyse Mme Börzel. Dans son discours, Gérin-Lajoie déclarait : « Il fut un temps où l'exercice exclusif par Ottawa des compétences internationales n'était guère préjudiciable aux intérêts des États fédérés, puisque le domaine des relations internationales était assez bien délimité. Mais de nos jours, il n'en est plus ainsi. Les rapports interétatiques concernent tous les aspects

de la vie sociale. C'est pourquoi, dans une fédération comme le Canada, il est maintenant nécessaire que les collectivités membres, qui le désirent, participent activement et personnellement à l'élaboration des conventions internationales qui les intéressent directement. Il n'y a, je le répète, aucune raison que le droit d'appliquer une convention internationale soit dissocié du droit de conclure cette convention. Il s'agit des deux étapes essentielles d'une opération unique. Il n'est plus admissible non plus que l'État fédéral puisse exercer une sorte de surveillance et de contrôle d'opportunité sur les relations internationales du Québec. »

Le phénomène n'est donc pas seulement attribuable à l'intégration européenne. De plus, les régions européennes font des relations internationales à l'extérieur de l'Europe ; l'euro-péanisation n'explique donc pas tout. La mondialisation, le désir d'attirer des investissements étrangers et de stimuler les échanges commerciaux sont des facteurs qui font en sorte que les régions réclament un rôle en relations internationales. De plus, les régions qui ont une conscience nationaliste comme la Catalogne, le Pays basque ou la Flandre sont également motivées par des aspirations d'ordre culturel.

En somme, ce livre est un peu lourd, limité dans son explication mais tout de même intéressant pour ceux qui s'intéressent au régionalisme.

Stéphane PAQUIN

*Chercheur
Association internationale de science politique*

AFRIQUE

Coopération pour la paix en Afrique de l'Ouest. Agenda pour le 21^e siècle/Cooperating for Peace in West Africa. An Agenda for the 21st Century.

AYISSI, Anatole (dir.). Genève, Suisse, UNIDIR, Nations Unies, 2001, 164 p. et 154 p.

On comprendra qu'il s'agit d'un ouvrage bilingue. Il ne suffit que de tourner le volume pour avoir la version dans l'autre langue. Les subtilités propres à la langue de Molière font qu'il a nécessité dix pages de plus que pour la version dans la langue de Shakespeare. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, une organisation intergouvernementale des Nations Unies, comme on le sait, conduit des recherches sur le désarmement et la sécurité. Cet ouvrage dont l'UNIDIR est responsable s'intéresse à la situation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Comme l'écrit dans la préface S.E. Olusegun Obasanjo, président de la République fédérale du Nigéria, vingt-cinq ans après la création de la CEDEAO la paix, la prospérité et la coopération demeurent toujours un rêve évanescant dont la réalisation se fait hélas trop attendre. Il souhaite donc qu'à la fin du premier quart de ce siècle la situation se sera modifiée radicalement dans le sens tant souhaité. C'est pourquoi l'UNIDIR a pris l'initiative de publier une collection d'instruments juridiques faisant ainsi mieux connaître l'ambition de construction de la paix de la CEDEAO comme en fait foi cet ouvrage.